

K. Conclusions

Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'Amiante.

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante:

Panneaux collés ou vissés : Produits en amiante-ciment : Plaques - (Zone 3 - 2ème Etage) Comble non aménagé - plafond

Panneaux collés ou vissés : Produits en amiante-ciment : Plaques - (Zone 3 - 2ème Etage) Chambre 4 - Toiture

Commentaires

Le présent constat ne constitue en aucun cas un constat amiante avant démolition ou travaux, pour la ou lesquels, des investigations (avec sondages destructifs) et analyses complémentaires doivent être effectuées .

Repérage effectué le : mercredi 17 août 2011

Rapport rédigé en nos bureaux le : 17/08/2011

Signature

Nom de l'opérateur :

Philippe Le Tutour

Pièces annexes

- Consignes générales de sécurité

AESTIMO et AQUITAINE-EXPERTISE

Philippe Le Tutour

Siège Social : 8, Rue des Anciens Combattants

65270 St-Pé-de-Bigorre

Tél./Fax : 05 62 41 85 97 / 04. : 06 87 54 42 52

N° Siret 449 876 425 00013 - Code APE : 742 C

Pour toute observation, réclamation ou demande d'information concernant les missions confiées ou les relations avec le Cabinet Aestimo et Aquitaine Expertise, vous pouvez contacter l'UNECTPI, par écrit, à l'adresse suivante : UNECTPI* Secrétariat National 2 Allée du Pas du Loup Cassy 33138 Lanton . (www.unectpi.com)*